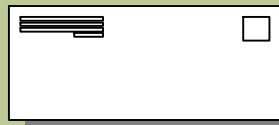


## SOMMAIRE

- 2 :** Courrier des lecteurs : l'amiante à Renault Billancourt
- 3 :** Editorial
- 4 :** Dunkerque : mises en examen à la Normed et chez les Dockers, enquête à la Sollac
- 6 :** Complément Acaata : Victoire à Bergerac, ZF Masson, Jean Paul Teissonnière
- 9 :** Maladies professionnelles : rencontre avec la CNAM, sous-déclaration. Saint-Gobain Isover.
- 10 :** Faute inexcusable : 1996-2008 : le chemin parcouru, la jurisprudence, les entreprises condamnées, Sylvie Topaloff, Michel Ledoux
- 12 :** Manifestation à Lille contre la baisse des indemnités
- 14 :** Avec les sans papiers de Griallet.
- 16 :** Fiva : manque de moyens, jurisprudence
- 17 :** Dossier Corse : pèlerinage à Canari, témoignages des mineurs, interview de l'inspectrice du travail, les permanences à Bastia...
- 27 :** Formation sur les cancers professionnels ; Une Addeva dans le Maine-et-Loire
- 28 :** « J'avais promis à mon mari d'aller jusqu'au bout » (témoignage)
- 30 :** Médical : les plaques péricardiques
- 32 :** Canada : politique du gouvernement, congrès du travail, société du cancer, Conférence de Rotterdam, poursuites contre l'Andeva, usage « sécuritaire »
- 36 :** International : Cameroun, Suisse, Japon, Algérie.
- 37 :** Adresses des associations
- 40 :** Appel au premier ministre canadien

# Courrier des lecteurs



## À Renault Billancourt, des centaines de kilos d'amiante à mains nues

« Renault comme bien d'autres entreprises a exposé des milliers de salariés au risque amiante. Comme toutes les autres, elle se défend de l'avoir fait sciemment. Pourtant les faits prouvent le contraire.

L'exemple Billancourt est édifiant. Des centaines de milliers de salariés y ont travaillé pendant des décennies. Alors que depuis le début du siècle dernier la nocivité de l'amiante était connue, on continua à l'utiliser jusqu'à une date récente dans pratiquement tous les secteurs de production de véhicules, sans qu'à aucun moment des dispositions ne soient prises pour préserver la santé des travailleurs.

Dans les années 80, il y avait des « classeurs sécurité », dans les ateliers de maintenance-entretien. Ils regroupaient des notes de service. Aucune ne fait état du risque amiante, malgré le décret de 1977 qui commençait à alerter

sur le danger.

Pire : en Mai 1992, la cave de l'atelier des traitements thermiques, en cessation d'activité, fut vidée de centaines de kilos d'amiante en vrac par des travailleurs de cet atelier, à main nue, sans aucune protection particulière ou information légale. L'amiante ainsi démenagé a terminé comme déchet banal à la T.I.R.U d'Issy les Moulineaux. Les salariés impliqués dans ce déstockage sauvage avaient alerté les représentants CGT du personnel au CHSCT. En 1996, une action en justice fut engagée par le syndicat.

Elle n'aboutit pas, mais la médiatisation de l'événement, la création de l'Association Renault de Défense de l'Amiante à Billancourt, les nombreuses interventions des élus, les pétitions, contraignent la direction Renault à tenir une assemblée extraordinaire des CHSCT, le 13 Mars 1996. Malgré ses

limites, ce fut la première information digne de ce nom.

Hélas ! Le mal avait été fait. Aujourd'hui, les dossiers de victimes sont de plus en plus nombreux : reconnaissance de maladies professionnelles, FIVA, faute inexcusable... Des salariés relativement jeunes, en activité, sont frappés par la maladie. La semaine dernière, l'épouse d'un collègue nous annonçait que son mari était mort de l'amiante.

Plusieurs fois condamnée suite à des actions en faute inexcusable de l'employeur, Renault n'a pas modifié sa ligne de conduite pour autant. Elle continue à dresser des obstacles pour ceux qui demandent réparation, elle continue à détériorer les conditions de santé et de vie au travail.

Un collectif de défense des victimes de l'amiante chez Renault (région parisienne) s'est créé en 2007. Il rayonne sur les usines Renault de Billancourt, Flins, Rueil, Lardy, Aubevoy, Guyancourt. Il est là pour informer et aider les victimes à faire valoir leurs droits, mais aussi pour faire en sorte que des catastrophes telles que l'amiante ne se renouvellent plus. Il travaille en collaboration avec l'Addeva 93 et plusieurs organisations syndicales de Renault (CGT, Sud, la liste n'est pas exhaustive). Un blog et une news letter ont été mis en place.

**Pierre BERNARDINI**,  
retraité de Billancourt

### SI L'ANDEVA PEUT VIVRE...

c'est grâce aux cotisations de ses adhérents et aux dons de ceux qui acceptent de l'aider.

### COTISATION 2008

Individuelle : **35 euros**

Membre associé : **120 euros**

Prenez contact avec l'Andeva  
ou avec une association locale